

## **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE**

### **Le Maire de la commune de BRIATEXTE.**

Vu les articles L 2212.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Compte tenu de l'arrêté préfectoral du 5 Août 2022 portant limitation et interdiction des prélèvements et usages de l'eau et notamment l'interdiction d'arrosage des terrains,

Considérant qu'il y a lieu de préserver les terrains de sports de Briatexte,

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1** : L'utilisation des terrains de sports (Foot et Rugby) pour les rencontres amicales et officielles est interdite à compter du Lundi 5 Septembre 2022 jusqu'à nouvel ordre pour ménager les terrains et préserver l'intégrité physique des participants. Les entraînements sont autorisés sous la responsabilité des présidents de chaque club.

**ARTICLE 2** : Ampliation de cet arrêté est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Castres, l'Association Sportive Briatextoise, le Sporting club Briatextois, au District du Tarn de Football et à la Ligue Occitanie de Football, Comité du Tarn de rugby, la ligue occitanie de rugby.

Le 02 Septembre 2022

Le Maire  
A.GLADE

